

N° 92050-2021/2-ACTS/DPASS

Date du : 29 août 2021

Rapport de présentation

OBJET : Modification de l'arrêté n° 3121-2021/ARR/DPASS du 30 avril 2021 *relatif à l'organisation des services de la direction de l'action sanitaire et sociale* : insertion de l'établissement nouvellement créé dédié à un dispositif de séjours de rupture pour adolescents primo-délinquants de 12 à 18 ans

PJ : Un projet d'arrêté.

Le 20 octobre 2021, l'assemblée de la province Sud a adopté la délibération n° 81-2021/APS *portant création d'un établissement dédié à un dispositif de séjours de rupture pour adolescents primo-délinquants de 12 à 18 ans*.

Cette délibération enrichit le volet de la délibération modifiée n° 21-2012/APS du 31 juillet 2012 *portant organisation et fonctionnement du secrétariat général et de l'administration de la province Sud* relatif à l'organisation de la direction de l'action sanitaire et sociale, en y mentionnant succinctement ses nouvelles missions et l'établissement qui les accomplira.

L'arrêté n° 3121-2021/ARR/DPASS du 30 avril 2021 *relatif à l'organisation des services de la direction de l'action sanitaire et sociale* détaille l'arborescence des services, bureaux, cellules et établissements déconcentrés de cette direction. Il convient de le mettre à jour en y précisant l'implantation hiérarchique de l'établissement mentionné ci-dessus. Dès lors, cet établissement relèvera clairement du service de protection de l'enfance de la DPASS.

Tel est l'objet du projet d'arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.